



FICHE D'ARRÊT

Cour de cassation, Chambre civile 1, 31
mars 2016, 15-13854

FAITS : Des concubins ont conclu une convention de concubinage au cours de leur concubinage.

PROCEDURE ET PRETENTIONS DE LA PARTIE
paiement de la moitié de la somme de 100 000 euros.
La cour d'appel a rejeté le pourvoi formé en

Cliquez sur "télécharger"
pour consulter l'intégralité du document

La cour d'appel a rejeté le pourvoi formé en
cassation, et rejette le pourvoi formé en
cassation. La décision est rendue en appel.
Ayant relevé que M. X... ne démontrait pas l'existence d'un accord
entre les concubins sur la contribution aux charges de la vie commune, la cour d'appel, en se fondant
à la recherche prétendument omise, a légalement justifié sa décision.

Cliquez sur "télécharger"
pour consulter l'intégralité du document